



Conférence de presse du Parti Evangélique du 21 octobre 2015 : nouveau programme du parti

Nouveau programme et deux points forts du Parti Evangélique pour 2015

Le PEV a présenté ce matin à Berne son nouveau programme et deux points forts thématiques pour l'année électorale 2015. Il s'engagera pour la réforme de l'imposition sur les successions et contre la libéralisation prévue du diagnostic préimplantatoire. Le logo du parti et l'identité visuelle ont été rajeunis pour mieux correspondre aux moyens de communication en ligne.

Nouveau programme: durabilité, bien commun et dignité humaine

Le nouveau programme du PEV, présenté ce matin en conférence de presse, s'articule autour des principes de justice, respect des droits de l'homme, engagement pour les faibles et les persécutés et solidarité intergénérationnelle. Le Parti Evangélique Suisse y prend aussi position sur l'école et le chapitre « environnement et énergie » a été scindé pour adresser plus concrètement les défis actuels.

Marianne Streiff, présidente du PEV Suisse, rappela: « Notre politique a toujours visé la durabilité, l'amélioration des perspectives de nos petits-enfants en quelque sorte.» Ceci inclut notamment le soutien aux „working poor“. Le vice-président François Bachmann a de son côté souligné que l'économie avait besoin d'un cadre éthique solide et que la Suisse ne pouvait plus se permettre d'accepter des avoirs non fiscalisés et se devait d'échanger automatiquement des informations avec l'UE à ce sujet. Le PEV exige en outre des procédures d'asile efficaces et des efforts supplémentaires pour intégrer les étrangers une fois qu'ils ont été admis. « La procédure de naturalisation doit être juste et les enfants allophones doivent être particulièrement soutenus », déclara Mme Streiff.

Le nouveau programme est le résultat d'un processus démocratique de plus d'une année, partant des idées de la base du parti et passant par une consultation auprès des partis cantonaux et du comité national du PEV. Il a été avalisé en juin 2014 lors d'une assemblée de délégués dédiée à ce sujet.

Points forts 2015: réforme de l'imposition des successions et DPI

Le PEV n'a pas encore fixé définitivement les thèmes pour les élections 2015. Son agenda politique sera cependant dominé par deux thèmes : l'initiative sur la réforme de l'imposition des grandes successions et le diagnostic préimplantatoire (DPI).

La **réforme de l'imposition des grandes successions** propose de remplacer les impôts successoraux cantonaux par un impôt fédéral, destiné à deux tiers à l'AVS et un tiers aux cantons. Un impôt de 20% serait dû sur la part d'une succession dépassant deux millions de francs. Afin de ne pas mettre en danger des places de travail ou un domaine agricole, une franchise plus élevée et un taux réduit seraient proposés par le parlement pour les successions qui incluent une entreprise ou un domaine.

Les initiants s'attendent à un taux de 5% et une franchise entre 20 et 50 millions. « La maison des parents, la PME familiale ou le domaine restent libres d'impôt avec cette franchise », souligna Joel Blunier, secrétaire général lors de la conférence de presse. Le PEV, qui mène la campagne, s'attend à une votation populaire en juin 2015.

Le deuxième point fort thématique est la modification de la constitution prévue pour libéraliser le **diagnostic préimplantatoire (DPI)**. Le PEV a toujours contesté le choix de fabriquer des embryons in vitro surnuméraires. « Nous ne voulons pas ouvrir la porte à une distinction entre vie utile ou non utile, basée sur une analyse génétique », a rappelé Mme Streiff.

Le diagnostic préimplantatoire, interdit à l'heure actuelle en Suisse, analyse le matériel génétique d'un embryon afin de dépister des maladies héréditaires graves ou des anomalies chromosomiques. L'adaptation de la loi sur la procréation assistée veut introduire le droit d'analyser tous les embryons conçus in vitro avant de les implanter, et d'en éliminer ceux qui présenteraient un problème potentiel.

Contrairement au Conseil fédéral qui voulait réserver la possibilité du DPI aux couples présentant des risques accrus de maladie héréditaire grave (environ 150/an), le parlement a élargi la proposition à tous les embryons issus d'une fécondation in vitro (environ 6'000/an) et a aussi inclus le screening chromosomique qui permet d'identifier les embryons potentiellement trisomiques.

Le comité exécutif du PEV a décidé de lancer le référendum contre la loi si le peuple accepte la modification de la Constitution (votation prévue le 14 juin 2015).

Nouvelle identité visuelle

Le nouveau logo du PEV, un point jaune qui entoure la désignation « PEV – Parti Evangélique », détonne autant par sa forme que par son message. « Cette identité visuelle nous permet de mieux communiquer dans les médias en ligne et de souligner notre positionnement au centre », fait remarquer Jean-Daniel Roth, responsable de communication. La nouvelle charte graphique sera introduite au fur et à mesure lors des prochaines élections cantonales, à commencer par Bâle-Campagne début 2015.

Site web du PEV: www.evppev.ch

Berne, le 21 octobre 2014/jdr/fb

Pour tout renseignement:

Marianne Streiff-Feller, présidente du PEV Suisse et conseillère nationale: 079 664 74 57

François Bachmann, vice-président: 079 668 69 46

Joel Blunier, secrétaire général du PEV Suisse: 076 379 76 79

Jean-Daniel Roth, responsable de communication du PEV Suisse: 079 193 12 70